

Règlement de l'épreuve

RunToTheTop Dimanche 7 avril 2024

Epreuves :

RunToTheTop est une course verticale de 765 marches, 35 étages dans la tour Incity, 116 Cr Lafayette, 69003 Lyon.

9h00-13h00 : Montée chronométrée ouverte à tous les athlètes majeurs, licenciés ou non.

Echauffement

Une zone d'échauffement (par exemple, vélo spinning) sera disponible à proximité de la zone de départ. Dans le sas de départ un coach sportif, permettra de terminer la préparation.

Vagues de départ

Pour respecter les normes de sécurité liées aux immeubles de grande hauteur, et assurer une course agréable, les départs se feront toutes les 4 minutes et comprendront 15 participant-es. Les départs sont organisés au sein de vagues de 15 min à partir de 9h00. Chaque participant-e s'inscrit sur l'horaire de son choix, et l'horaire final lui sera confirmé par mail avant le jour de la course. Le participant doit se présenter au moins 5 min avant l'heure indiquée dans la zone de départ.

Montée d'escaliers

Les participants devront se rendre au dernier étage de la tour en suivant un parcours balisé par l'organisation. Le chronomètre démarre au moment où le participant franchit la ligne de départ et s'arrête quand il franchit la ligne d'arrivée. Les participants seront ensuite dirigés vers la zone Espace Café pour apprécier la vue, avant de redescendre par l'ascenseur dédié à la course. Pour des raisons de sécurité, il ne sera pas possible de rester plus de 15 min au 35^e étage. Aucun coureur ne pourra prendre l'initiative de redescendre sans être accompagné par une personne de l'organisation.

Matériel autorisé/interdit

Pour des raisons de sécurité dans la tour, il n'est pas autorisé de faire la course avec un sac quel qu'il soit. Des consignes gratuites seront disponibles sur le parvis.

Sécurité :

Les participants ne devront emprunter que le parcours officiel, les portes palières seront verrouillées. Service médical : un médecin et huit secouristes de udps69. Des bénévoles seront postés tous les 5 étages afin de surveiller la course et de porter assistance aux participant-es en cas de besoin. Il est rappelé qu'il s'agit d'escaliers de secours, en conséquence ils ne présentent pas de nez de marche ni de contre-marche contrastée.

Cadeau participant :

Afin de réduire notre empreinte carbone, le t-shirt sera fabriqué en Europe et sera en option. Cela permet également d'avoir un prix d'inscription raisonnable. La précommande est possible lors de l'inscription.

Récompense :

Remise des prix à 13h15. Récompenses au scratch. Scratch F/H et challenge entreprise.

Challenge entreprises /groupes:

Un challenge entreprise est organisé et permettra de récompenser l'entreprise/le groupe qui aura réalisé le plus de montées (avec un maximum de 3 montées par participant).

Inscription

Les inscriptions se feront uniquement sur internet sur <https://www.njuko.net/runtothetop2024> avant le jeudi 4 avril 23h59.

Aucune inscription sur place ne sera possible

Tarifs

Montée chrono 10€

Pack individuel 2 montées chrono 18€

Pack individuel 3 montées chrono 24€

NB#1: Les frais de transaction sont offerts aux licenciés FFA

Retrait des dossards :

Le retrait des dossards s'effectue le dimanche 7 avril sur place entre 8h00 et 12h30, selon votre horaire de départ.

Pack 2 ou 3 montées

Les participant-es qui souscrivent à pack 2 ou 3 montées chronométrée s'inscrivent uniquement sur la première vague à laquelle ils participeront. Ils pourront ensuite faire les montées suivantes sur n'importe quelle vague en fonction des places disponibles.

Consignes :

A disposition des participants sur le parvis Renée Richard

Toilettes :

Des toilettes publiques sont disponibles dans les Halles Bocuse. Des toilettes seront également disponibles au 35^e étage.

Ravitaillements :

Un ravitaillement en eau sera proposé en haut de la tour.

Assurance :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant leur responsabilité civile.

Conditions :

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : o Fédération des clubs de la défense (FCD), o Fédération française du sport adapté (FFSA), o Fédération française handisport (FFH), o Fédération sportive de la police nationale (FSPN), o Fédération sportive des ASPTT, o Fédération sportive et culturelle de France(FSCF), o Fédération sportive et gymnique du travail(FSGT), o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),
- ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical
- ou pour les majeurs d'un justificatif de réalisation du Parcours Prévention Santé FFA

Toute personne qui fournira un certificat médical périmé, falsifié ou une licence hors de la saison 2023-2024 (saison en cours à la date de l'évènement) se verra refuser la remise du dossard et le départ de la course.

Tout engagement est ferme et définitif, il ne pourra faire l'objet de remboursement qu'en cas d'annulation de la course. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être placé sur la poitrine et être entièrement lisible durant toute la course et lors de l'arrivée.

Annulation :

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation totalement ou partiellement en cas de force majeure, catastrophe naturelle ou tout autre circonstance. En cas d'annulation liée à une force majeure, 3 options seront possibles : renoncer au montant de l'inscription au profit de l'association 225events, demander le report sur 2024 ou demander le remboursement (à l'exception des frais de gestion).

Informatique et liberté :

Les informations collectées sont nécessaires à l'inscription du coureur en vue de sa participation à la course. Le responsable légal de cette collecte est 225events. Sauf accord exprès, les données personnelles collectées ne le sont qu'à des fins d'utilisation en rapport avec la manifestation et ne seront jamais transmises ou revendues à des tiers. Le site njuko.com et 225events sont les seuls à avoir accès et à conserver ces données 5 ans après la dernière participation. Vous avez un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement des données, un droit à la portabilité et à la limitation du traitement de ces données. Afin de faire valoir ces droits vous pouvez nous contacter à l'adresse contact@225events.fr. En cas d'insatisfaction vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle : CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07.

Droit à l'image :

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir cette dernière. En vous inscrivant, vous abandonnez votre droit à l'image.